



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

n° 151-19 C

Objet : *RD - Approbation du projet de construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de l'usine de dépollution (UDEP) de Grand Chambéry*

- date de convocation le 20 septembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Sonnaz, salle d'évolution, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffentat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel - Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin -

Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais -

Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton -

Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Jacqueline Rol

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Driss Bourida - de Christine Dioux à Christian Papegay - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Sylvie Koska à Michel Dyen - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Françoise Bovier-Lapierre - Denis Callewaert - Jean-Pierre Coendoz - Nathalie Colin-Cocchi - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2019

délibération n° 151-19 C

objet **RD - Approbation du projet de construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de l'usine de dépollution (UDEP) de Grand Chambéry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que l'UDEP dispose d'une unité de méthanisation qui permet la production de biogaz. Actuellement, ce biogaz est valorisé sur une unité de cogénération permettant de produire de l'électricité vendue à EDF.

Suite à l'évolution de la réglementation relative à l'injection de biométhane dans le réseau, Grand Chambéry a souhaité analyser l'opportunité de remplacer la cogénération par une unité de purification du biogaz, en vue de l'injecter dans le réseau GRDF et d'une revente à un fournisseur de gaz, solution qui permettrait une valorisation maximale du biogaz.

En outre, dans son Plan climat-air-énergie territorial en cours d'élaboration, Grand Chambéry s'inscrit dans la trajectoire de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique, avec quatre enjeux prioritaires :

- améliorer la qualité de l'air,
- baisser les consommations énergétiques et diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
- doubler la production des énergies renouvelables,
- préserver le potentiel de stockage de carbone du territoire.

Le secteur du résidentiel est à l'origine de 23 % des émissions de gaz à effet de serre du fait des besoins en chauffage. La production moyenne de biométhane par l'unité d'injection de l'UDEP sera de 8 GWh/an. A titre d'information, cette production permettrait de couvrir l'équivalent des besoins annuels en chauffage de 2 500 habitants.

La mise en service de cette unité de production de biométhane permettra la réalisation de 3 % de l'objectif 2025 du Plan climat, qui vise à doubler la production d'énergie renouvelable pour la porter à 693 GWh/an.

Il est également précisé que les recettes issues de la vente du biométhane permettront le soutien d'actions en faveur du développement durable.

L'avant-projet détaillé de la construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de l'UDEP de Chambéry, confiée à BG Ingénieurs Conseils, a abouti aux conclusions suivantes.

- La technologie de traitement à retenir pour l'épuration du biogaz est le traitement membranaire, plus intéressant financièrement.
- Le gain annuel apporté par la valorisation du biogaz (traitement membranaire) en vue d'une injection au réseau GRDF (de l'ordre de 850 k€) est plus de deux fois supérieur au gain annuel apporté par la valorisation du biogaz par cogénération.
- La digestion des graisses et la réception d'apport extérieur permettraient d'augmenter sensiblement la production de biogaz et donc les recettes de revente du biométhane.
- La valorisation de 100 % du biogaz pour la revente permettrait de mettre en place un système de chauffage complémentaire pour les boues et les bâtiments techniques.

Une consultation va être lancée prochainement pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la passation du marché de conception-réalisation pour la construction de l'unité de méthanisation.

Le calendrier proposé pour la réalisation du projet est le suivant :

- octobre 2019 : notification du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- de novembre 2019 à début janvier 2020 : remise du programme et du dossier d'aide auprès de l'Agence de l'eau,
- mars 2020 : remise des dossiers de consultation des entreprises, lancement des consultations de travaux,
- fin juin 2020 : choix définitif des entreprises et notification des marchés de conception-réalisation,
- dès septembre 2020 : ordre de service et lancement des travaux suivant les phases,
- mars 2021 : mise en service souhaitée.

Le projet de construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de l'UDEP de Grand Chambéry est évalué à 3 000 000 € HT et fait l'objet d'une aide à hauteur de 50 % sous forme d'avance remboursable de la part de l'Agence de l'eau.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la décision n° 092-19 du Bureau du 27 juin 2019 autorisant la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise en œuvre du projet de construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de l'usine de dépollution de Grand Chambéry,

Article 2 : **autorise** la réalisation de toutes démarches auprès de GRDF, de l'ADEME et du Préfet de la Savoie, notamment dans le cadre de la procédure relative au contrat de vente de biométhane,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 151-19 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du projet de construction d'une unité d'injection de biométhane sur le site de l'usine de dépollution (UDEP) de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 26 septembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190926-lmc1H22503H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22503H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2019